

DÉPÊCHE DU 22/01/2019

Accès aux soins : la première Pass de ville de Paca ouvre à Marseille

Mots-clés : #établissements de santé #soins de ville #ARS #protection sociale #accès aux soins #précarité #prévention #assurance maladie #médecins #libéraux #dentaire #ONG #hôpital

MARSEILLE, 22 janvier 2019 (APMnews) - Une permanence d'accès aux soins de santé (Pass) de ville a ouvert à Marseille, début janvier, ont annoncé Médecins du monde et l'agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca), dans deux communiqués distincts.

La mise en place de ce dispositif est le résultat d'un partenariat entre Médecins du monde et l'union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux de Paca.

Les Pass, créées en 1998, sont à l'origine des dispositifs hospitaliers de prise en charge pour les personnes en situation de précarité sociale.

La Pass de ville, qui est soutenue par des médecins de ville, "permet à des personnes sans couverture sociale de se soigner sans faire l'avance des frais et d'obtenir, en 15 jours, leurs droits à l'assurance maladie", a fait valoir l'ARS Paca dans son communiqué, publié jeudi.

Ce dispositif a vu le jour en 2013 en Ile-de-France, sous forme d'expérimentations à Saint-Denis, à Montreuil (Seine-Saint-Denis) et à Gennevilliers (Hauts-de-Seine), a expliqué Delphine Payen-Fourment, chargée de projet Pass de ville auprès de Médecins du monde, sollicitée par APMnews, jeudi, précisant "récemment l'ARS Ile-de-France a souhaité en développer de nouvelles sur d'autres territoires franciliens marqués par une forte précarité".

Contactée par APMnews lundi, l'ARS Paca, qui a confirmé qu'il s'agissait de la première Pass de ville de la région, a indiqué avoir financé le dispositif à hauteur de 80.000 euros.

Selon le communiqué de presse de Médecins du monde, publié lundi 7 janvier, les autres partenaires sont la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du département des Bouches-du-Rhône, le département lui-même, la préfecture des Bouches-du-Rhône, la région Sud, la métropole Aix-Marseille-Provence et la ville de Marseille.

La Pass de ville de Marseille a déjà fait l'objet d'"une phase pilote réussie, menée à l'automne 2018, [qui] a permis de tester, à petite échelle, l'ensemble des mécanismes liant les partenaires opérationnels du dispositif", précise l'organisation de solidarité internationale.

"Déjà 70 patients ont été pris en charge dont 50 pour des soins dentaires", est-il détaillé.

Médecins du monde "s'engage à porter ce dispositif sur trois années, pendant lesquelles une équipe de recherche de l'AP-HM [assistance publique - hôpitaux de Marseille] évaluera ses effets" pour estimer notamment la possibilité de déploiement de futures Pass de ville.

L'orientation des patients au Caso

Selon Médecins du monde, le dispositif fonctionne sur deux piliers, dont l'un est la convention entre l'organisation et l'assurance maladie "garantissant aux patients pris en charge par la Pass de ville l'obtention d'une couverture maladie sous 15 jours".

Par ailleurs, elle "repose sur les professionnels de santé qui ne facturent pas les patients au moment de leur prise en charge. Ils suspendent leurs factures le temps que les patients obtiennent leur couverture maladie. A ce moment, les professionnels sont alors remboursés par l'assurance maladie, dans le cadre du tiers payant."

Contacté par APMnews, Serge Cini, médecin généraliste et secrétaire de l'URPS Paca a détaillé, mardi, à APMnews le dispositif, composé d'"une dizaine" de médecins en ville et de "trois médecins, sur place, au Caso [centre d'accueil, de soins et d'orientation] de Médecins du monde".

"L'URPS missionne des médecins de Médecins du monde pour faire l'accueil et l'orientation" des patients non couverts par l'assurance maladie, a expliqué Serge Cini, qui a rappelé qu'"au moment où le patient arrive, on ne sait pas si ses droits [à la sécurité sociale] sont ouvrables".

Dans le cas où les droits à la sécurité sociale ne peuvent pas être ouverts, le patient peut être orienté vers les Pass hospitalières ou les urgences, par exemple. En revanche, si les droits semblent ouvrables, le patient sera orienté vers "les médecins partenaires de la Pass de ville", a complété Serge Cini.

Il est cependant possible que certains patients, dont les droits avaient été considérés comme ouvrables, ne puissent finalement pas accéder à l'assurance maladie, mais Serge Cini "considère que le risque est minime".

Médecins du monde assure, dans son communiqué, que "si la couverture maladie peut être obtenue, alors la Pass de ville finance les honoraires et facture grâce à l'enveloppe financière Pass prévue par les textes officiels pour les patients non éligibles à une couverture maladie". Autrement dit, "à aucun moment la prise en charge des patients n'est gratuite, ni à la charge des professionnels impliqués".

Outre la dizaine de médecins partenaires, l'ARS précise dans son communiqué que la "Pass de ville" compte également comme partenaires le centre dentaire de Marseille, deux pharmacies, deux laboratoires d'analyse et un centre d'imagerie médicale.

"Ce réseau de professionnels continuera de s'élargir dans les prochains mois et le dispositif prévoit de prendre en charge jusqu'à 6.000 patients d'ici 2021".

af/fbk/APMnews

[AF2PLOYKC]

POLSAN - ETABLISSEMENTS

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2019 APM International -

https://www.apmnews.com/story.php?objet=330734&idmail=PjsxFe42fDtm_2R4a6TVPSoxvg-C12KtV3Zo84_krO9ZPAv0OJ-

ZlbeL7qHt94HEghAdJQrDLt1yqZyR5cnDzPmL3a4zB2KuTjt0yIrM3jqhMgjQ3yClnWkYLTlQMr4Foe7wZIDg7tnc9zMZHvsRbUATQZLH7fjeia7QWomUF5ENVuFOrgO_80ATQZLH7fjef7KKCaigiFs.